Bulletin d’inscription

TRAIL DU PLESSIS - 2016

(Merci d'écrire vos coordonnées lisiblement)

NOM : ………………………………………..

Prénom : ………………………..…………….

Date de naissance : ……… /…… /………..…… Sexe : ………...

Adresse:

……………………………………………………………………………………………………………………………………………… …………………

Code postal : ……………………

Ville : ………………..…………………………....…………………….

Tél : …………………………............ M@il :........................................................................................

Licencié : O oui O non

Club : .…………………………………..……….……….…

N° licence :…………………………………………………….

Course choisie :

O 18 km (12 €) - départ à 10h

O 9 km (9 €) - départ à 10h10

**Joindre un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition de moins d’un an** à la date du 17 AVRIL 2016

**Aucune inscription ne sera acceptée sans l’intégralité des documents demandés**

Règlement à l’ordre du « Association du comité des fêtes d’EPLESSIER »

Inscriptions dans la limite de 500 participants à envoyer ,impérativement avant le 11/04/ 2016 à :

Benjamin DELVA– 1 impasse de Lamaronde – 80290 EPLESSIER

# EXTRAIT DU REGLEMENT

Art 1 : le 2ème Trail du Plessis est organisé le dimanche 17 avril 2016 par l’Association du Comité des fêtes d’EPLESSIER à EPLESSIER.

Art 2 : La course est ouverte à tous licenciés ou non à partir de la catégorie « cadet » pour le 9km et à la catégorie « junior » pour le 18km. Elle est subordonnée à la possession d’une licence sportive en compétition ou pour les non licenciés à la présentation d’un certificat médical de non contre-indication à la course pédestre en compétition ou sa copie de moins d’un an à la date de la course. Pour les mineurs une autorisation parentale est nécessaire.

Art 4 : Parcours de 9km et 18km vallonnés sur chemins, sentiers forestiers et bandes enherbées.

Art 7 : Engagement de 9 euros pour le 9km et de 12 euros pour le 18km avant le 11 avril 2016 cachet de la poste faisant foi. Inscriptions sur place envisageables en fonction du nombre de dossards disponibles. Une majoration de 2euros effectuée pour les inscriptions sur place : Limitée à 500 coureurs.

Art 9 : Retrait des dossards la veille de 14h à 18h et le jour même de 8h à 9h45.

Art 10 : Ravitaillement : la course se déroule en autosuffisance (prévoir eau et ravito personnel). Ravitaillement offert à l’arrivée.

Art 11 : Récompenses : Voir suite du règlement